



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## 2022

- 1 Introduction
- 2 Contexte général
- 3 Fonctionnement : analyse rétrospective et prospective
  - 3-A évolution des recettes réelles de fonctionnement
  - 3-B évolution des dépenses réelles de fonctionnement
  - 3-C synthèse des recettes et dépenses et évolution globale CAF brute et CAF nette
- 4 Budgets annexes
- 5 Investissement
- 6 Dette
- 7 Perspectives financières

## 1 INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les communes de 10 000 habitants doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires qui doit comporter les informations suivantes :

- Des informations relatives à la structure et à l'encours de la dette
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Les orientations envisagées en matière d'investissement
- Des informations relatives à la gestion du personnel

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

## 2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2022

Contexte économique international : l'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du Monde.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc..).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et au premier semestre 2022.

Contexte économique zone Euros : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2% contre 2.1% au T2.

L'été 2021 le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités des services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5.1% (après - 6.5% en 2020) puis elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4.1%.

## Contexte national :

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre 2021, la croissance du PIB a été de 1.3% au second semestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0.1% sous son niveau d'avant crise sanitaire.

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, la consommation des ménages a progressé de 5% T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB de ce trimestre.

Dans ce contexte favorable, il est prévu une croissance proche de 1% au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé.

Après un épisode de baisse l'année dernière, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2.6% en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre. Cependant, le caractère transitoire de cette inflation n'est pas remise en cause à ce stade.

Concernant les entreprises, les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fonds de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de les protéger efficacement. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés. Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8.1% du PIB en 2021 (après 9.4% en 2020) et baisser à 5% en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55.6% du PIB (contre 53.8% en 2019).

## Loi de finances 2022 :

Stabilité dans la DGF et hausse dans les dotations de soutien à l'investissement local

Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation :

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales, ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par la communes, ..) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal intégré en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret.

## Suppression de dépenses fiscales inefficaces :

L'objectif de l'article 10 du PLF 2022 est de répondre aux demandes de la loi de programmation des finances publiques en supprimant des mesures fiscales inefficaces.

En ce qui concerne les collectivités, il est proposé de supprimer les exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

## Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics :

Dans l'article 41 du PLF 2022, la réforme de l'organisation financière de l'Etat comprend plusieurs mesures qui visent à :

- Mieux coordonner et proportionner les contrôles
- Simplifier les procédures
- Déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'Etat dans les territoires

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

## Contexte intercommunal :

Transfert de la compétence mobilité au 01/07/2021.

Transfert de la compétence assainissement effectif au 01/01/2022.

Considérant les problématiques autour de la répartition du FPIC et le souhait d'instauration d'une taxe foncière perçue par l'intercommunalité, il est urgent d'élaborer un pacte fiscal entre Anjou Bleu Communauté et ses communes membres.

Chaque transfert de compétence devra faire l'objet d'une analyse précise des charges et produits transférés.

En 2022, Anjou Bleu Communauté sera tenue de présenter le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées (article V alinéa 2 de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts).

### 3 FONCTIONNEMENT : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

#### 3-A : EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

##### Produits fiscaux et compensations fiscales

Il s'agit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, ainsi que des compensations versées par l'Etat concernant ces taxes. Ces recettes représentent environ 35% de nos recettes réelles.

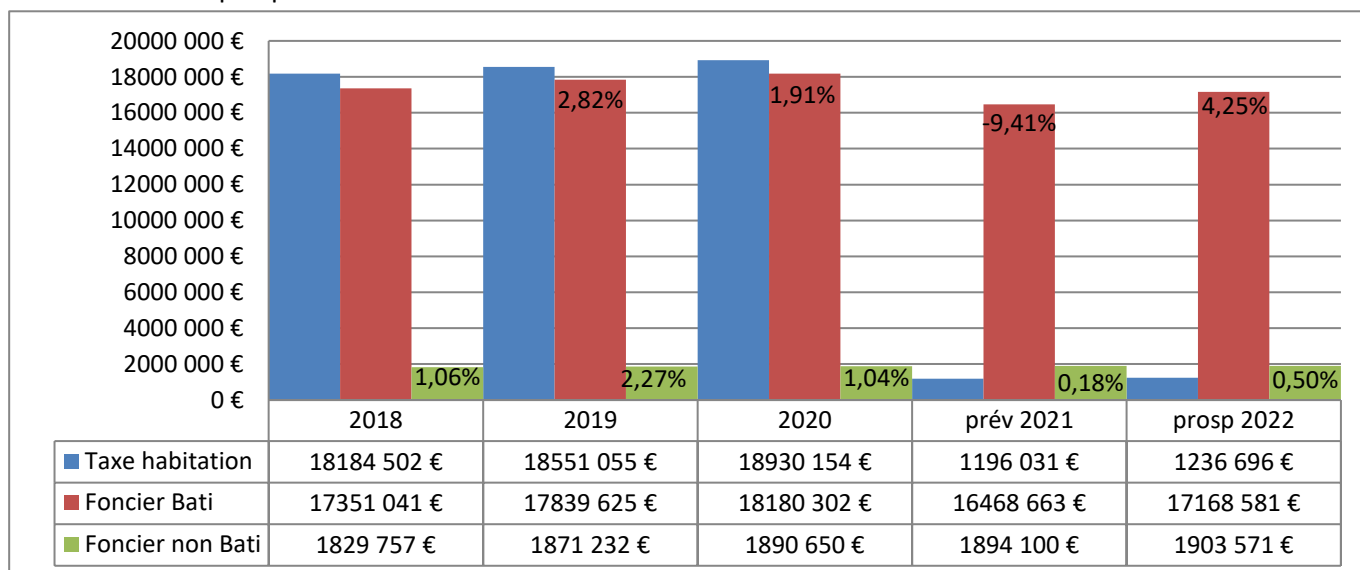
L'année 2021 est celle de la réforme de la fiscalité :

- la commune perçoit la taxe d'habitation uniquement sur les logements vacants et les résidences secondaires.
- elle perçoit, en compensation, la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était perçue sur son territoire par le Département. (sur laquelle s'applique un coefficient d'ajustement).
- la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels soumis à la méthode comptable qui sera également compensée par une dotation de l'Etat

Prospectives des bases 2022:

Il est prévu une revalorisation des bases de Foncier Bâti et de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires de 3.4% en 2022 (contre 0.2% en 2021).

L'évolution et la prospective des bases est la suivante :



Concernant les taux, ils n'ont pas été modifiés depuis la création de la commune en 2017 (sauf pour intégrer le taux de FB du département en 2021 (21.26%) et sont les suivants :

	de 2017 à 2020	taux 2021	taux 2022
Taxe habitation	11,90%	11,90%	11,90%
Foncier Bâti	21,50%	42,76%	42,76%
Foncier non Bâti	34,41%		34,41%

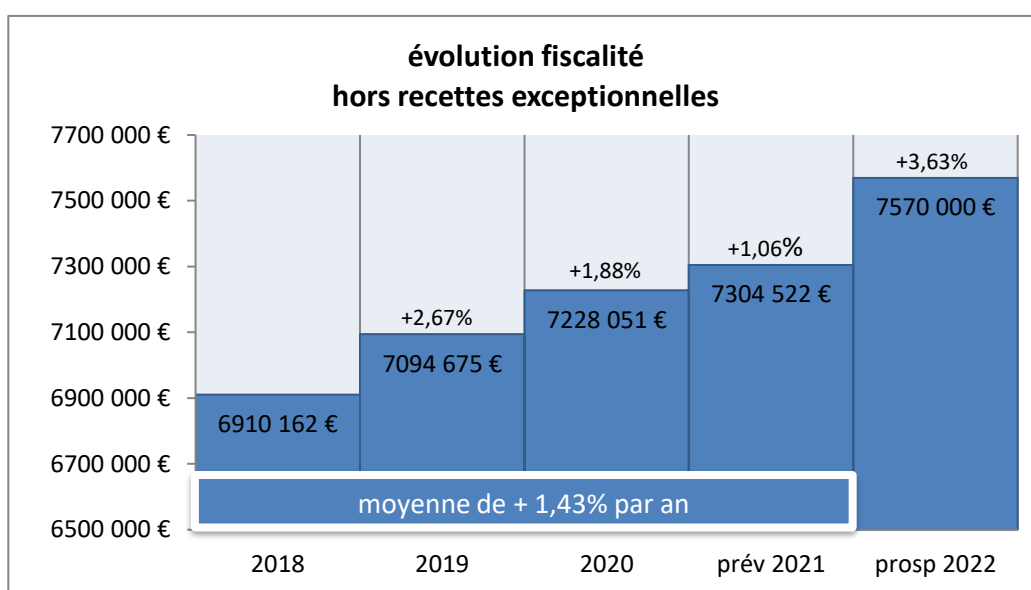
Le taux de TH est gelé jusqu'en 2023 et ne peut donc pas être voté par le conseil en 2022.

Au vu des résultats de la prospective financière, il faudra étudier une éventuelle hausse des taux d'imposition du foncier bâti et non bâti dès 2022.

Pour rappel, lors de la création de la commune nouvelle, un lissage des taux a été voté pour 9 ans pour l'ensemble des taux, soit pour une période de 2017 à 2025. L'année 2022 sera donc la 6<sup>ème</sup> année.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes (sans hausse des taux) :

EVOLUTION DES PRODUITS	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Taxe habitation	2 164 068 €	2 207 505 €	2 252 300 €	143 499 €	148 000 €
Foncier Bâti	3 736 165 €	3 849 347 €	3 921 059 €	7 057 189 €	7 341 000 €
Foncier non Bâti	629 386 €	643 873 €	650 473 €	651 768 €	655 000 €
Compensation FB loc indust				851 786 €	885 000 €
Compensations autres	94 071 €	94 244 €	93 771 €	97 844 €	98 000 €
Compensation exo TH	286 472 €	299 706 €	310 448 €		
Contribution versée				-1 497 564 €	-1 557 000 €
<b>total hors rôle supplémentaire</b>	<b>6 910 162 €</b>	<b>7 094 675 €</b>	<b>7 228 051 €</b>	<b>7 304 522 €</b>	<b>7 570 000 €</b>
Rôles supplémentaires et autres	15 704 €	28 704 €	163 482 €	30 071 €	24 000 €
<b>total général</b>	<b>6 925 866 €</b>	<b>7 123 379 €</b>	<b>7 391 533 €</b>	<b>7 334 593 €</b>	<b>7 594 000 €</b>



Les produits fiscaux augmentent donc régulièrement depuis 2018 avec une moyenne de 1.43% par an.

### Reversement de fiscalité

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- L'attribution de compensation versée par Anjou Bleu Communauté
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
attribution de compensation	5 198 797 €	5 198 797 €	5 198 797 €	5 198 797 €	5 196 000 €
FPIC	205 920 €	225 781 €	261 875 €	266 858 €	375 000 €
<b>total</b>	<b>5 404 717 €</b>	<b>5 424 578 €</b>	<b>5 460 672 €</b>	<b>5 465 655 €</b>	<b>5 571 000 €</b>

Le montant de l'attribution de compensation est la différence entre les produits et les charges transférés à Anjou Bleu Communauté.

Au 01/07/2021, la compétence « Mobilité » a été transférée à Anjou Bleu Communauté. Les charges de ce service s'élevant à 2 000 €/an, il sera déduit de l'attribution de compensation la somme de 3 000 € en 2022 (correspondant à 1,5 année) et 2 000 € les années suivantes.

Le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Un montant global est calculé au niveau d'Anjou Bleu Communauté, puis est réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres.

En 2021, Anjou Bleu Communauté a décidé d'appliquer une répartition dérogatoire libre en évoquant que les années futures, le droit commun s'appliquerait.

Les prévisions se basent donc sur le montant du droit commun qui était attribué à la commune en 2021.

Cependant, la réforme des indicateurs financiers prévus dans la loi de finances 2022 pourrait modifier cette répartition.

### **Autres impôts et taxes**

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité
- La taxe sur les droits de mutation

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Taxe sur la conso d'électricité	159 545 €	165 949 €	167 298 €	172 000 €	172 000 €
Taxe sur les droits de mutation	402 323 €	494 579 €	503 009 €	625 000 €	500 000 €
<b>total</b>	<b>561 868 €</b>	<b>660 527 €</b>	<b>670 307 €</b>	<b>797 000 €</b>	<b>672 000 €</b>

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité est assez stable.

A noter qu'une réforme est actuellement en discussion concernant cette taxe.

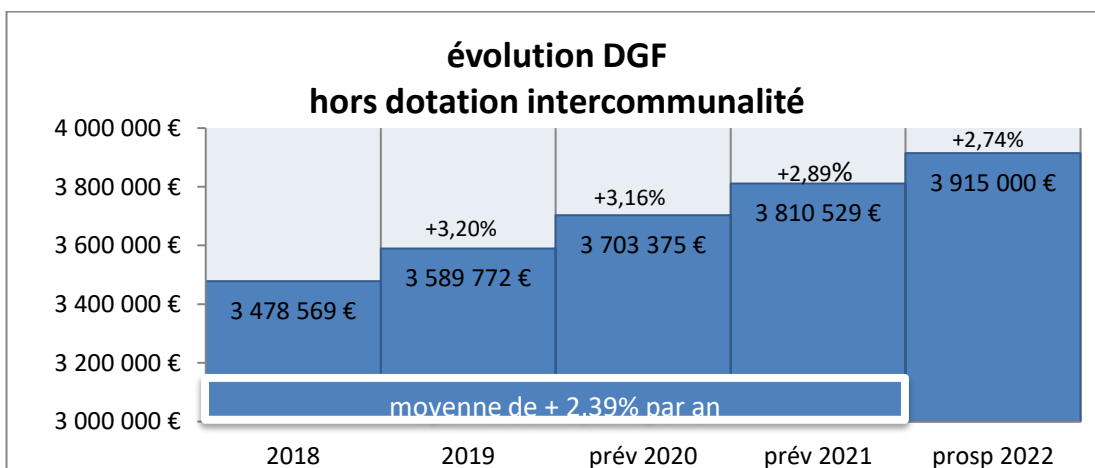
Celui des taxes sur les droits de mutation est dépendant des ventes de biens enregistrées sur la commune.

Le montant de cette taxe est très élevé en 2021. Pour 2022, la prospective est basée sur les années 2019 et 2020.

### **Dotation Globale de fonctionnement**

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Dotation forfaitaire des communes	2 065 577 €	2 042 917 €	2 032 548 €	2 020 074 €	2 010 000 €
Dotation de solidarité rurale	686 895 €	773 274 €	851 005 €	940 800 €	1 025 000 €
Dotation de solidarité urbaine	589 443 €	614 698 €	641 437 €	662 554 €	685 000 €
Dotation de péréquation	136 654 €	158 883 €	178 385 €	187 101 €	195 000 €
<b>total</b>	<b>3 478 569 €</b>	<b>3 589 772 €</b>	<b>3 703 375 €</b>	<b>3 810 529 €</b>	<b>3 915 000 €</b>
Dotation d'intercommunalité	0 €	0 €	0 €	0 €	628 000 €
<b>total global</b>	<b>3 478 569 €</b>	<b>3 589 772 €</b>	<b>3 703 375 €</b>	<b>3 810 529 €</b>	<b>4 543 000 €</b>



La DGF a donc augmenté en moyenne de 2.39% par an depuis 2018.

En 2022, il est prévu une augmentation de 2.74%.

Mais attention, il était prévu qu'en 2023, la commune ne soit plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale Péréquation, soit une perte d'environ 385 000 € par an.

Un amendement au PLF 2022 a modifié ce texte, mais il se pourrait, en contrepartie, que la commune ne perçoive plus la Dotation de Solidarité Urbaine. Une incertitude demeure donc concernant cette dotation.

Concernant la dotation d'intercommunalité, la commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nantes, car lorsqu'une commune nouvelle est issue de la transformation d'un EPCI, elle doit bénéficier du versement de la DGF précédemment perçue par l'EPCI. Fin 2019, la commune a obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif mais l'Etat a présenté un recours sur cette décision auprès de la cour administrative d'appel. Fin 2020, cette dernière lui a donné raison. Aussi, la commune a décidé de lancer un recours devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel. Le dossier n'a toujours pas été jugé par l'une ou l'autre de ces instances.

### **Autres dotations et participations**

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
FCTVA	131 531 €	90 921 €	115 457 €	179 783 €	141 500 €
Remboursement emplois avenir	27 189 €	7 932 €	0 €	0 €	0 €
Participations	682 785 €	661 170 €	771 426 €	672 000 €	688 000 €
total	841 505 €	760 023 €	886 883 €	851 783 €	829 500 €

Les participations sont versées par différentes collectivités telles la Région, le Département, d'autres communes mais surtout par la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

Depuis 2021, et la reprise en gestion directe du Cargo, s'ajoutent également les subventions perçues directement par la DRAC et autres partenaires culturels.

A noter qu'en 2020, la CAF a versé une subvention exceptionnelle de 125 743 € pour compenser la fermeture du site Récré à Lune lors de la crise covid 19.

### **Produits des services et du domaine**

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Produits des services	2 006 466 €	2 011 163 €	1 533 657 €	1 545 000 €	2 100 000 €
Produits du domaine	403 992 €	369 767 €	281 942 €	275 000 €	340 500 €
total	2 410 458 €	2 380 930 €	1 815 599 €	1 820 000 €	2 340 500 €

En 2020 et 2021 ces recettes ont été particulièrement impactées par la crise pandémique covid 19, puisque de nombreux services de la commune ont connu une fermeture administrative (piscine, parc-exposition, centre multi-accueil, accueils périscolaires et de loisirs, restaurants scolaires.....).

Les prévisions pour 2022 se basent sur les recettes 2019 ajustées avec les modifications suivantes :

- recettes supplémentaires générées par l'extension de la piscine, soit environ 140 000 € pour année.
- Les recettes de billetterie du CARGO, repris en gestion directe, soit environ 35 000 €
- Diminution des prestations de la CAF perçues pour le Centre Multi Accueil, soit environ 80 000 €
- Baisse des produits relatifs aux activités enfance-jeunesse-scolaire, soit environ 115 000 €
- Suppression des produits liés aux panneaux photovoltaïques perçus en 2022 dans le budget annexe (30 000 €)

Il sera également nécessaire de revoir les tarifs municipaux régulièrement car beaucoup d'entre eux sont inchangés depuis 2017.

A moyen terme, l'évolution du produit des locations pourrait évoluer à la baisse dans le cadre de la mise en place d'une stratégie immobilière dont l'objectif serait la cession des biens non indispensables aux services publics.



## **Remboursement sur charges de personnel**

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Remboursement charges personnel	303 470 €	397 414 €	418 765 €	445 000 €	400 000 €

En 2018, la commune a souscrit un contrat d'assurance « risques statutaires » qui lui permet de bénéficier de remboursement sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les maladies ordinaires supérieures à 30 jours. Ce contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Produits exceptionnels**

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Produits exceptionnels	237 066 €	115 635 €	707 110 €	352 000 €	175 000 €
Travaux en régie	132 186 €	147 971 €	153 675 €		
<b>total</b>	<b>369 252 €</b>	<b>263 606 €</b>	<b>860 785 €</b>	<b>352 000 €</b>	<b>175 000 €</b>

En 2020, la commune a perçu une indemnité exceptionnelle de 587 290 € correspondant à l'accord transactionnel passé avec l'entreprise Shering-plough suite à la cession de son site.

En 2021, la commune a perçu :

- une aide de 95 000 € pour le centre de vaccination qui sera réduite à hauteur de 50 000 €, car l'ARS ne prend pas en compte l'intégralité des dépenses supportées par la commune pour le fonctionnement de ce centre, dont le coût total est estimé à 281 000 €.
- Une somme de 191 000 € correspondant aux reversements des soldes de clôture pour l'Office Municipal de la Culture (128 000 €) et l'Office Municipal des Sports (56 000 €) et l'Office Municipal Loisirs et Animations (7 000 €)

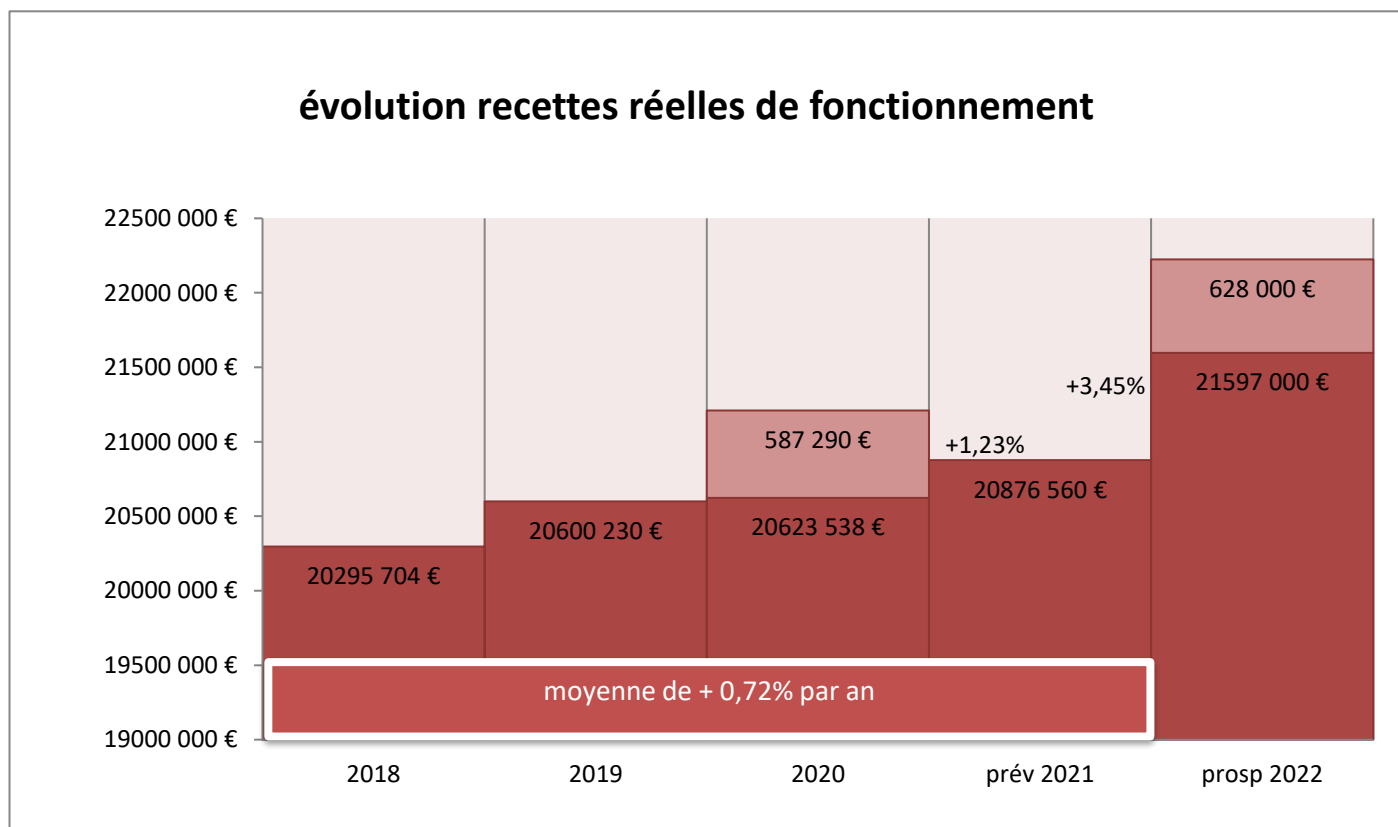
En 2022, il est prévu une recette exceptionnelle de 36 000 € correspondant au droit d'entrée versé par le délégataire du crématorium qui rembourse les frais engagés par la commune pour les études.

## Synthèse des recettes de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des recettes réelles de fonctionnement du budget communal sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
produits fiscaux et compensations	6 925 866 €	7 123 379 €	7 394 442 €	7 334 593 €	7 594 000 €
reversement fiscalité	5 404 717 €	5 424 578 €	5 460 672 €	5 465 655 €	5 571 000 €
autres impôts et taxes	561 868 €	660 527 €	670 307 €	797 000 €	672 000 €
Dotation Globale Fonctionnement	3 478 569 €	3 589 772 €	3 703 375 €	3 810 529 €	3 915 000 €
Autres Dotations et Participations	841 505 €	760 023 €	886 883 €	851 783 €	829 500 €
produits des services et du domaine	2 410 458 €	2 380 930 €	1 815 599 €	1 820 000 €	2 440 500 €
remboursement charges perso	303 470 €	397 414 €	418 765 €	445 000 €	400 000 €
produits exceptionnels	369 252 €	263 606 €	273 495 €	352 000 €	175 000 €
<b>total</b>	<b>20 295 704 €</b>	<b>20 600 230 €</b>	<b>20 623 538 €</b>	<b>20 876 560 €</b>	<b>21 597 000 €</b>
indemnité shering-ploug			587 290 €		
DGF interco (recours)					628 000 €

Les recettes 2021 sont donc en légère augmentation par rapport à 2020 (1.23%).

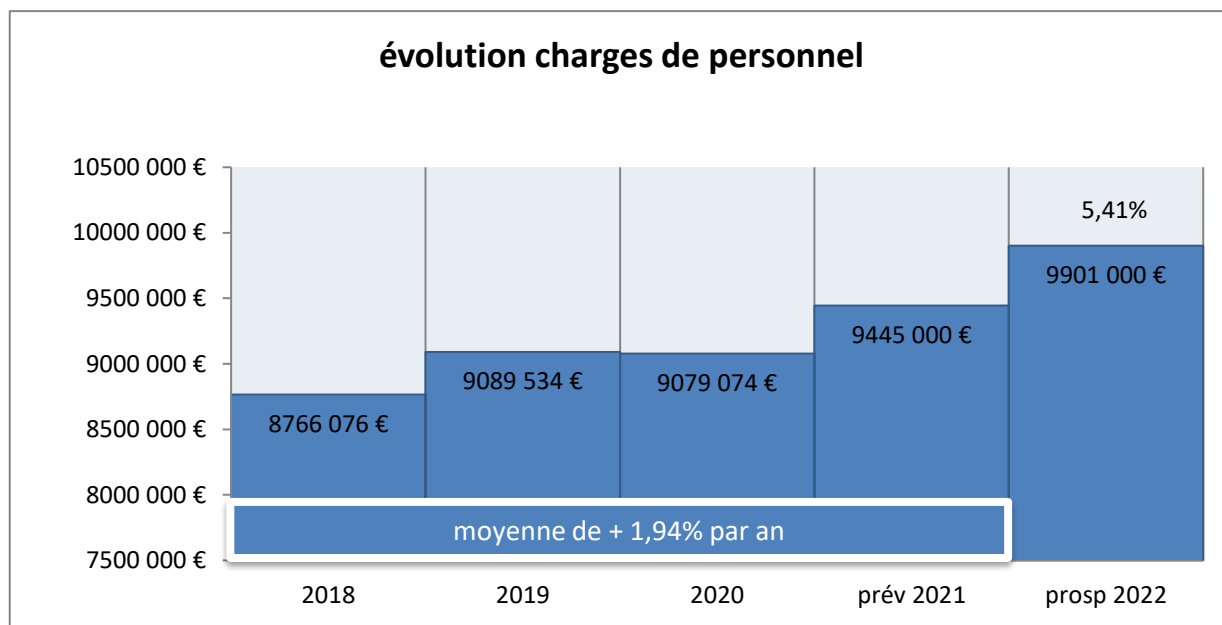


### **3-B : EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Charges de personnel**

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
budget communal	8 565 905 €	8 883 715 €	8 881 849 €	9 250 000 €	9 750 000 €
budget cinéma	129 614 €	148 943 €	148 001 €	140 000 €	151 000 €
budget assainissement	70 556 €	56 876 €	49 224 €	55 000 €	0 €
<b>total</b>	<b>8 766 076 €</b>	<b>9 089 534 €</b>	<b>9 079 074 €</b>	<b>9 445 000 €</b>	<b>9 901 000 €</b>



En 2021, la hausse s'explique notamment pour les raisons suivantes :

- La variation annuelle « naturelle » due à l'ancienneté, aux avancements... évaluée à 1.4%
- Le paiement sur février 2021 de la part variable du RIFSEEP (objectifs 2020)
- Le recrutement des agents (3) dans le cadre de l'extension de la piscine (sur une demi-année)
- Le recrutement d'un agent dans le cadre de la réorganisation des services scolaires
- Le renforcement des protocoles COVID a généré aussi des recrutements ponctuels
- L'augmentation des heures complémentaires en 2021, par rapport à l'année 2020 qui était anormalement basse du fait des confinements, constitue un retour au niveau pré-COVID
- L'augmentation du nombre d'apprentis (à partir de septembre), avec un double objectif de formation de personnes du territoire et de fidélisation afin de faire face aux problèmes de recrutement
- L'augmentation des jours d'arrêts cumulés en maladie ordinaire (hors maternité, accident du travail...) sur des services nécessitant des remplacements
- L'augmentation des demandes de temps partiels thérapeutiques, nécessitant parfois la présence « en plus » d'une personne à temps non complet
- La mise en œuvre de la « prime de précarité » sur les contrats courts

Pour 2022, l'évolution est due à :

- Une hausse forte de l'assurance statutaire, passant de 260 000€ à 480 000€
- Une hausse des rémunérations les plus basses du fait des décisions de l'Etat (refonte des grilles des personnel de catégorie C)
- La mise en place d'un CIA « missions » (prévision)
- Le plein effet des recrutements des agents à la piscine pour l'extension sur une année complète
- Le plein effet des recrutements des apprentis
- L'arrivée du policier municipal en début d'année (sur un poste vacant depuis septembre 2021)
- Des recrutements pour les services techniques dont des postes sont restés en partie non pourvus en 2021 (problème de recrutement essentiellement)
- Le recrutement, sur le deuxième semestre, d'un agent pour les Microfolies et le Contrat Territoire Lecture
- La création d'un poste de coordinateur « entretien des bâtiments communaux » (permettant d'anticiper un reclassement)
- La réorganisation des astreintes
- La réorganisation des services accueils de loisirs et scolaires avec la suppression des TAP à la rentrée 2022

Après avis du Comité technique et du CHSCT, le Conseil Municipal a approuvé (le 9 décembre 2021) un règlement intérieur qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022, ainsi qu'un règlement Télétravail et un règlement Compte Epargne Temps.

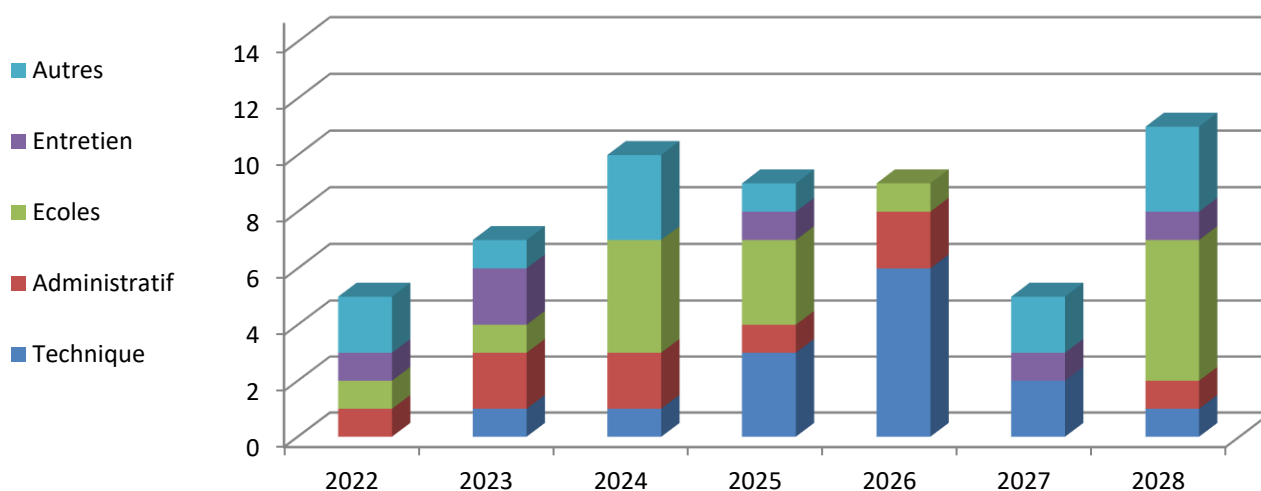
En 2022, le règlement des astreintes sera revu. Il en sera de même pour le règlement Formation afin de prendre en compte les évolutions liées à la formation à distance (Formation A Distance, webinaire...) et la réforme du Compte Personnel de Formation.

D'autre part, l'ordonnance « Protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique » (février 2021) prévoit de renforcer l'implication des employeurs territoriaux dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents (fonctionnaires et contractuels), tant en santé (frais liés à la maladie, aux accidents de la vie privé...) qu'en prévoyance (dispositif de maintien de salaire). Cette mesure aura donc des incidences financières sur les budgets futurs de la commune qui devra mettre en œuvre ces participations de l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025 pour la prévoyance, au plus tard le 1er janvier 2026 pour la santé.

#### Arrivées / Départs :

En 2021, on dénombre 8 arrivées et 13 départs dont 9 départs à la retraite. Sur ces 9 départs, dans le cadre de la réorganisation des services, trois personnes ont été remplacées poste pour poste, trois avaient déjà été remplacées car elles étaient en arrêt maladie longue durée, une personne est en cours de remplacement, une a été remplacée par une réorganisation des missions et une autre n'a pas été remplacée.

#### Départs à la retraite



En 2022, 5 départs à la retraite sont prévus.

Le nombre de départs à la retraite pour les 6 années suivantes devrait augmenter et concerner 50 personnes sur un effectif total d'emplois permanents (postes pourvus) de 216 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 25 %. Le nombre le plus important de ces départs concernera les secteurs techniques et des écoles. Quelques postes de responsables de services, notamment administratifs, seront aussi concernés. Les difficultés de recrutement (tension sur certains profils, problème d'attractivité, hausse moyenne des rémunérations demandées par les candidats...) imposent d'évaluer au cas par cas les possibilités de réorganisation, d'intégration d'agents en reclassement ou l'opportunité d'externalisation de certaines missions.

#### Formations des agents :

En 2021, la formation des agents a (de nouveau) été fortement impactée par les problèmes sanitaires : le CNFPT a annulé un certain nombre de formations (moins qu'en 2020 cependant) et en a transformé d'autres en webinaire. Le CNFPT prévoit de développer son offre de formation à distance pour les prochaines années, ce qui posera la question de la pertinence de certaines formations pour lesquelles le présentiel semble plus adapté (et demandé par les agents).

#### Avantages en nature :

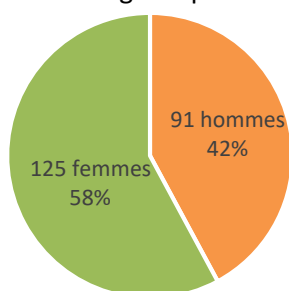
- Logement de fonction au Groupe Milon à SEGRE
- Bons de Noël
- Bons de départ à la retraite + remise de médaille du travail
- Repas aux agents qui travaillent dans les cantines

#### En matière de temps de travail :

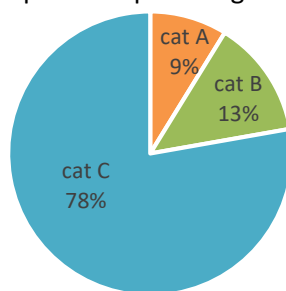
- Le nombre de jours de congés annuels est de 33 jours.
- Le temps de travail est fixé pour l'ensemble des services à 1 607 heures de travail effectif par an, incluant la journée de solidarité. Certains services sont annualisés et d'autres non.  
En ce qui concerne la durée hebdomadaire du temps de travail, elle est déterminée service par service en tenant compte des différents métiers, des souhaits exprimés en la matière par le personnel et des contraintes de fonctionnement.
- Le déploiement d'un logiciel de gestion des plannings est prévu pour 2022, avec pour objectifs de mettre un outil commun à la disposition des responsables de services, de permettre une harmonisation des pratiques et un meilleur contrôle des dispositions légales par le service Ressources humaines. A terme, ce logiciel pourrait être complété par des dispositifs de badgeage (fixe ou sur téléphone, tablette...).

#### Structure des effectifs :

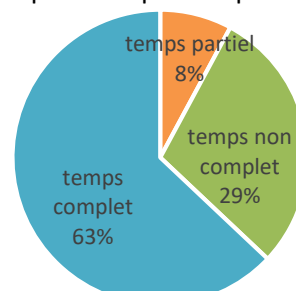
Nombre d'agents permanents



Répartition par catégorie



Répartition par temps travail

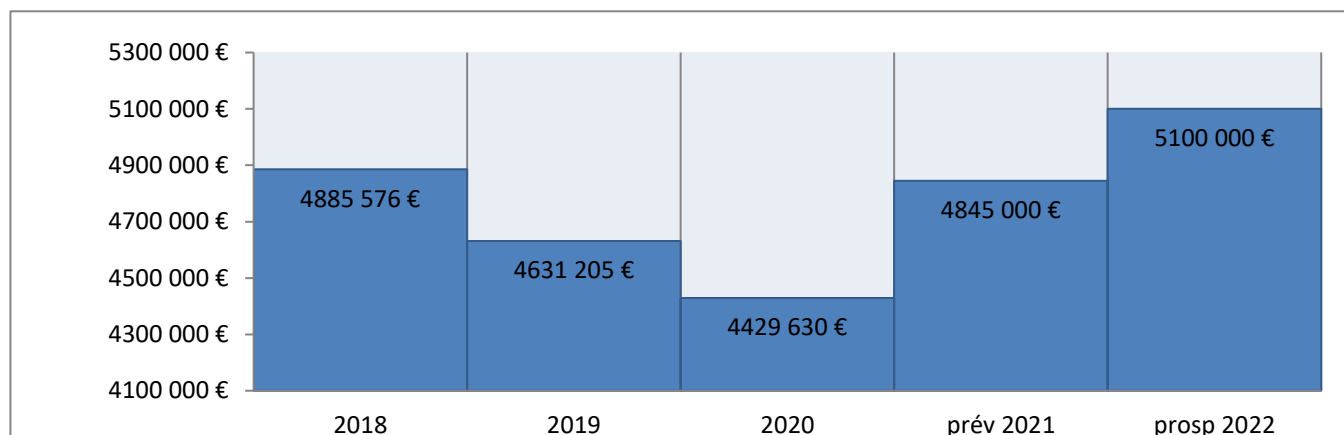


Effectif moyen sur l'année : 243 agents (permanents+remplaçants)

## Charges à caractère général

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Achats pour travaux en régie	88 582 €	96 623 €	104 879 €	120 000 €	60 000 €
Autres charges	4 796 993 €	4 534 582 €	4 324 751 €	4 725 000 €	5 040 000 €
<b>total</b>	<b>4 885 576 €</b>	<b>4 631 205 €</b>	<b>4 429 630 €</b>	<b>4 845 000 €</b>	<b>5 100 000 €</b>



On peut constater une baisse des dépenses en 2020, qui est notamment due à la crise covid 19.

Quelques explications pour 2021 :

- Intégration à compter de septembre des dépenses du CARGO liées à la reprise en gestion directe
- Intégration des charges supplémentaires liées à l'extension de la piscine
- Coût d'un prestataire informatique intervenant en complément du service et assurant la continuité du service
- Paiement des achats de petit matériel en fonctionnement et non plus en investissement
- Assurance dommage-ouvrage piscine (40 000 €)
- Locations modulaires extension école de Noyant (38 000 €)
- Etudes pour le commerce et pour le crématorium (55 000 €)

Pour 2022 :

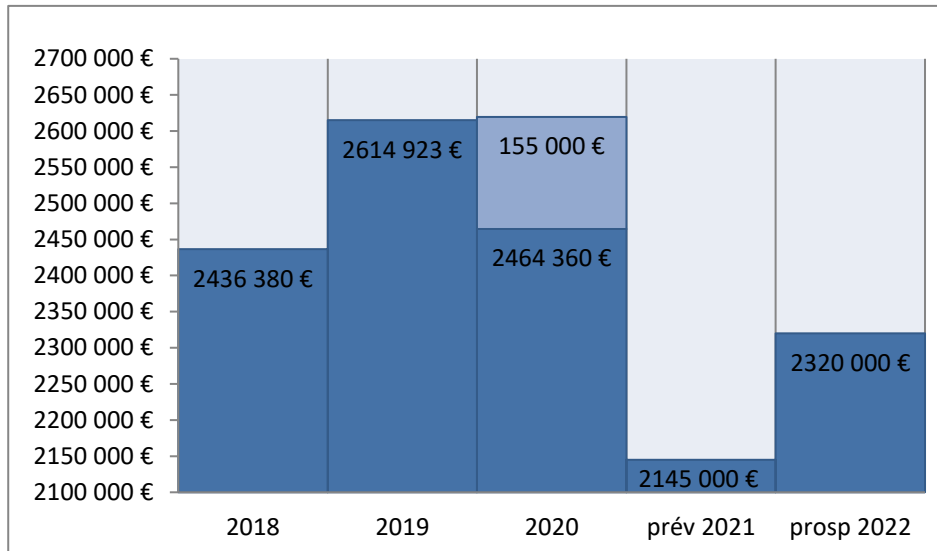
- Intégration des dépenses du CARGO pour une année complète
- Intégration des charges liées à l'extension de la piscine pour une année complète
- Renouvellement du contrat avec le prestataire informatique
- Nouveau marché assurance avec une cotisation qui double (de 75 000 € à 151 000 €)

Il convient de maîtriser ce budget de fonctionnement, notamment en développant les consultations pour obtenir de meilleurs prix, et en priorisant les investissements qui apportent des économies d'énergie.

## Charges de gestion courante

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Indemnités et frais de mission élus	617 520 €	619 190 €	596 124 €	539 000 €	549 000 €
Participations obligatoires	685 213 €	723 904 €	683 411 €	693 000 €	715 000 €
Subvention CCAS	103 618 €	181 925 €	117 625 €	141 000 €	158 000 €
Subvention budget cinéma	75 000 €	74 000 €	74 500 €	13 000 €	13 000 €
Subventions associations	789 662 €	871 900 €	872 090 €	589 000 €	725 000 €
Autres charges de gestion	165 366 €	144 005 €	120 610 €	170 000 €	160 000 €
<b>total</b>	<b>2 436 380 €</b>	<b>2 614 923 €</b>	<b>2 464 360 €</b>	<b>2 145 000 €</b>	<b>2 320 000 €</b>
subvention cinéma covid 19			155 000 €		



L'augmentation en 2019 est due notamment à une participation plus importante versée au CCAS pour le quotient familial (+ 78 000 €), ainsi qu'aux subventions versées aux associations (+ 82 000 €).

En 2020, versement d'une subvention supplémentaire de 155 000 € au budget cinéma afin de l'aider à traverser la période de crise covid 19.

Quelques explications pour 2021 :

- Subventions aux associations moins importantes qu'en 2020 (environ 280 000 €) d'une part, parce que les besoins de financement des associations ont été moins importantes, et d'autre part, parce qu'il n'y a pas eu de versement de subvention à l'OMC et l'OMS du fait de leurs dissolutions (ce qui représentait une somme de 196 000 € en 2020).
- Indemnités pour les élus suite aux nouvelles élections : - 57 000 €
- Toutes les recettes émises avant 2017 et qui n'étaient toujours pas réglées ont été admises en non valeur, ce qui représente un montant d'environ 50 000 €.

Pour 2022 :

- Il est prévu une légère hausse des participations aux écoles privées de notre territoire (+ 13 000 €) soit un montant prévisionnel de 650 000 €. Ce chiffre sera revu lorsque le coût élève aura été calculé. Il faudra maîtriser le budget de fonctionnement sur le service scolaire afin que le coût élève ne connaisse pas d'augmentation trop importante.
- Le montant des subventions aux associations est aussi réévalué sur une année « normale », en déduisant cependant les subventions aux offices, et une partie de la subvention qui était versée pour l'organisation des TAP sur le pôle ouest.

## **Charges financières**

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
intérêts des emprunts	521 561 €	486 639 €	446 956 €	394 781 €	375 000 €
frais financiers	-8 236 €	-9 967 €	-13 245 €	-11 149 €	-5 000 €
total	513 325 €	476 672 €	433 711 €	383 632 €	370 000 €

## **Charges exceptionnelles et atténuation de produits**

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Atténuation de produits	13 513 €	22 106 €	29 256 €	35 000 €	40 000 €
Charges exceptionnelles	100 203 €	77 426 €	284 062 €	295 000 €	285 000 €
total	113 716 €	99 532 €	313 318 €	330 000 €	325 000 €

Quelques explications pour 2021 :

- Tous les achats ou actions menés dans le cadre de la crise covid 19 ont été imputés aux charges exceptionnelles ce qui explique le montant élevé de ces deux dernières années. (230 000 € en 2020 et 72 000 € en 2021)
- Remboursement forfaits piscine pour 55 000 €
- Remboursement d'un trop-perçu à rembourser à la CAF pour des prestations versées pour le centre multi accueil pour 65 000 €

Pour 2022 :

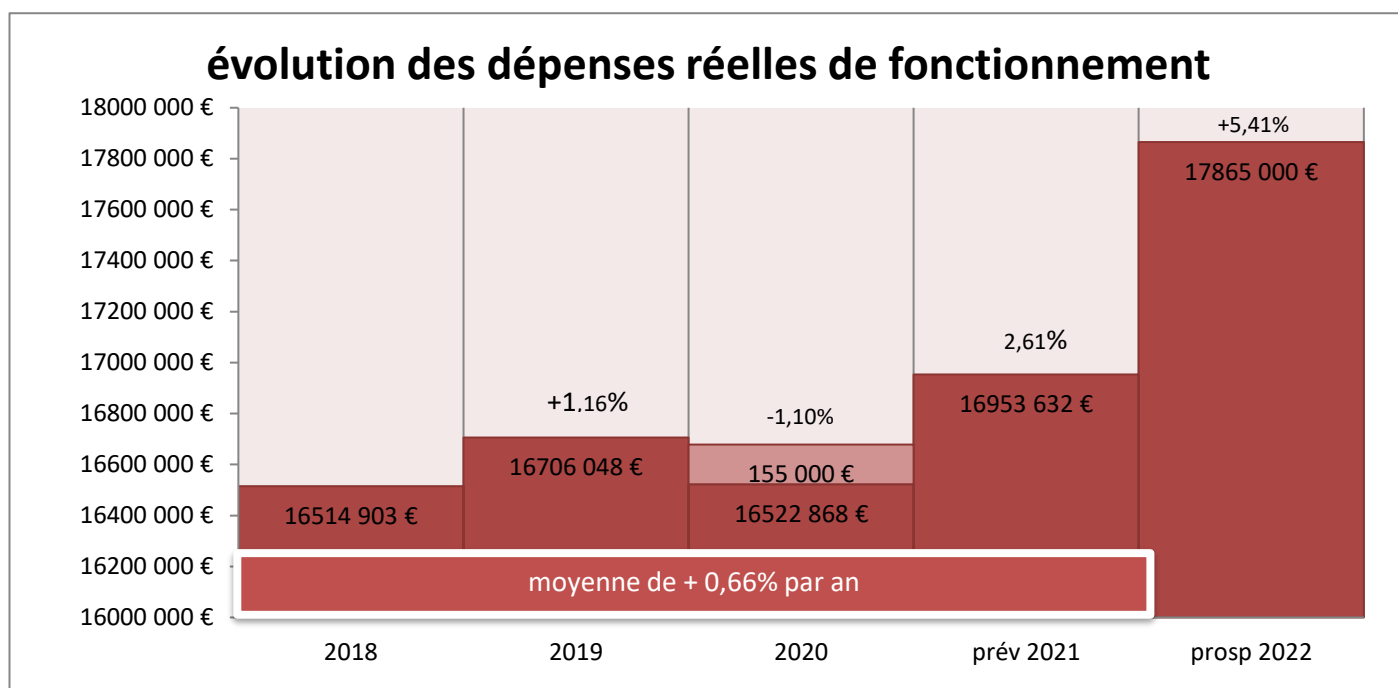
- Solde du trop-perçu CAF à rembourser pour 65 000 €
- Provisions pour les dépenses liées au covid et au centre de vaccination



## Synthèse des dépenses de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des dépenses réelles de fonctionnement du budget communal est la suivante :

	2017	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
charges de personnel	8 426 066 €	8 565 905 €	8 883 715 €	8 881 849 €	9 250 000 €	9 750 000 €
charges caractère général	4 593 174 €	4 885 576 €	4 631 205 €	4 429 630 €	4 845 000 €	5 100 000 €
charges gestion courante	2 392 752 €	2 436 380 €	2 614 923 €	2 464 360 €	2 145 000 €	2 320 000 €
charges financières	600 586 €	513 325 €	476 672 €	433 711 €	383 632 €	370 000 €
charges exceptionnelles	90 639 €	113 716 €	99 532 €	313 318 €	330 000 €	325 000 €
<b>total</b>	<b>16 103 216 €</b>	<b>16 514 903 €</b>	<b>16 706 048 €</b>	<b>16 522 868 €</b>	<b>16 953 632 €</b>	<b>17 865 000 €</b>
subvention cinéma covid 19				155 000 €		

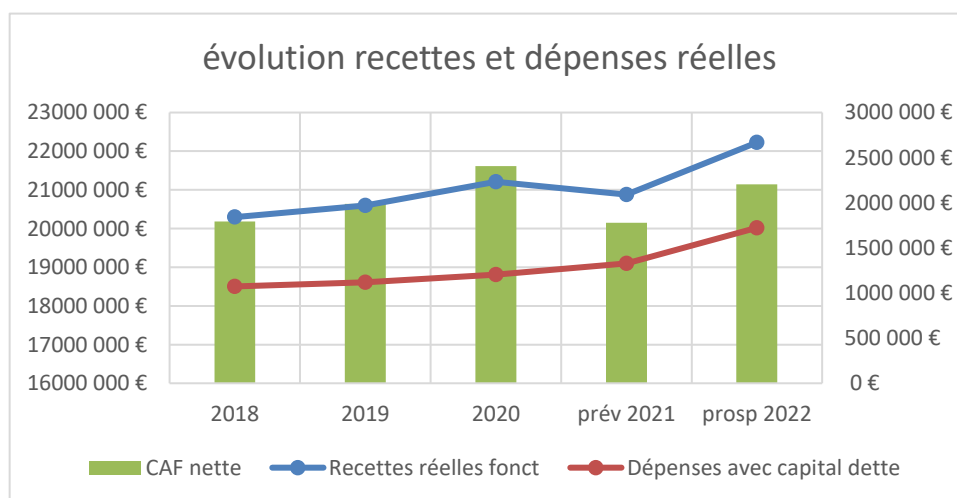
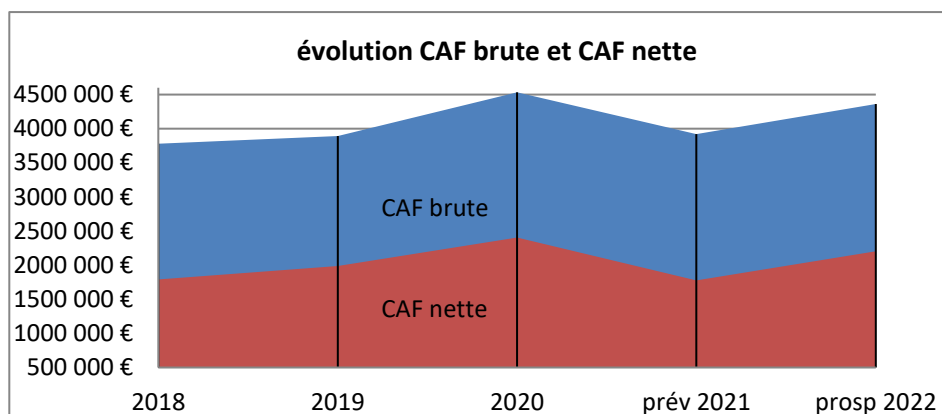


### 3-C : SYNTHÈSE RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte-tenu des données précédentes, on peut déterminer le montant de la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute) de la commune, ainsi que sa Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette).

Ce montant donne les marges de manœuvre pour la commune pour ses futurs investissements.

	2018	2019	2020	prév 2021	prosp 2022
Recettes réelles fonct	20 295 704 €	20 600 230 €	21 210 828 €	20 876 560 €	22 225 000 €
Dépenses réelles fonct	16 514 903 €	16 706 048 €	16 677 868 €	16 953 632 €	17 865 000 €
CAF brute	3 780 801 €	3 894 182 €	4 532 960 €	3 922 928 €	4 360 000 €
remboursement capital dette	1 988 510 €	1 904 574 €	2 128 131 €	2 144 690 €	2 155 000 €
CAF nette	1 792 291 €	1 989 609 €	2 404 829 €	1 778 238 €	2 205 000 €



Il est nécessaire de préciser que la crise COVID 19 a impacté de façon très importante les finances de la commune pour les années 2020-2021. Le coût net estimé s'élève à environ 1 318 000 €.

	2020	2021	total
pertes produits des services	575 000 €	300 000 €	875 000 €
dépenses directes liées covid	230 000 €	19 000 €	249 000 €
subvention fermeture cinéma	155 000 €		155 000 €
remboursement forfaits piscine		55 000 €	
centres de vaccination (*)		281 000 €	281 000 €
<b>cout total</b>	<b>960 000 €</b>	<b>655 000 €</b>	<b>1 615 000 €</b>
compensation Etat perte produits	94 000 €	28 000 €	122 000 €
subvention exceptionnelle CAF	125 000 €		125 000 €
aide financière centre vaccination		50 000 €	50 000 €
<b>total des aides perçues</b>	<b>219 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>297 000 €</b>
<b>solde net commune</b>	<b>741 000 €</b>	<b>577 000 €</b>	<b>1 318 000 €</b>

(\*) Coût du centre de vaccination (88 000 € charges directes et 193 000 € perso mis à disposition)

## 4 LES BUDGETS ANNEXES

Il a été créé 7 budgets annexes dont les résultats principaux sont indiqués ci-après.

### Budget annexe cinéma

	2018	2019	2020	prév 2021
recettes fonctionnement	437 193 €	427 032 €	183 066 €	179 000 €
dépenses fonctionnement	463 007 €	438 941 €	292 356 €	250 000 €
CAF brute	-25 814 €	-11 909 €	-109 290 €	-71 000 €
capital des emprunts	65 465 €	67 137 €	70 848 €	12 000 €
CAF nette	-91 279 €	-79 046 €	-180 138 €	-83 000 €
subvention commune emprunt	75 000 €	74 000 €	74 500 €	13 000 €
subvention commune covid			155 000 €	
CAF nette	-16 279 €	-5 046 €	49 362 €	-70 000 €
résultat clôture	-39 401 €	-12 873 €	32 939 €	-45 000 €

Ce budget connaît des difficultés puisque les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes.

Les tarifs ont été augmentés en 2020 et en 2021 pour trouver l'équilibre obligatoire du service.

De plus, le cinéma a connu des fermetures administratives en 2020 et 2021 ce qui a aggravé sa situation financière.

En 2020, la commune lui a versé une subvention exceptionnelle de 155 000 € pour l'aider à couvrir ses charges fixes et lui assurer une trésorerie. Par conséquent, le cinéma n'a pas été éligible au dispositif de soutien des régies locales mis en place par l'Etat.

Aucune subvention exceptionnelle n'a été reconduite en 2021. Le cinéma pourra donc, à priori, obtenir des compensations de l'Etat en 2022.

### Budget annexe assainissement collectif

	2018	2019	prév 2020	prév 2021
recettes fonctionnement	830 558 €	897 636 €	1 060 599 €	993 000 €
dépenses fonctionnement	509 766 €	524 961 €	574 775 €	535 000 €
CAF brute	320 791 €	372 674 €	485 824 €	458 000 €
capital des emprunts	219 607 €	238 108 €	265 129 €	268 000 €
CAF nette	101 184 €	134 567 €	220 695 €	190 000 €
résultat clôture	94 025 €	96 990 €	246 507 €	-58 000 €

Le résultat de clôture déficitaire s'explique car des subventions d'investissement attendues pour 2021 n'ont pas été notifiées à ce jour et ne peuvent être intégrées aux résultats 2021 (environ 345 000 €).

Ce budget et ce résultat de clôture sera transféré à Anjou Bleu Communauté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui percevra directement ces subventions.

### Budget annexe locaux centre ville

	2018	2019	2020	prév 2021
recettes fonctionnement	12 577 €	23 982 €	22 107 €	24 000 €
dépenses fonctionnement	31 320 €	36 793 €	25 885 €	24 500 €
CAF brute	-18 743 €	-12 811 €	-3 778 €	-500 €
capital des emprunts	150 498 €	170 280 €	171 747 €	24 000 €
CAF nette	-169 240 €	-183 091 €	-175 525 €	-24 500 €
résultat clôture	-135 716 €	-188 691 €	-276 057 €	-353 000 €

Une partie du site ex-SPIE devrait être vendue à Anjou Bleu Communauté en 2022 pour qu'elle y implante ses futurs bureaux et une pépinière d'entreprise.

D'autres ventes sont prévues pour 2022.

Ce budget est donc destiné à disparaître.

### Budget annexe locaux commerciaux

	2018	2019	2020	prév 2021
recettes fonctionnement	79 923 €	66 986 €	69 536 €	73 000 €
dépenses fonctionnement	23 745 €	23 109 €	17 639 €	22 000 €
CAF brute	56 178 €	43 877 €	51 897 €	51 000 €
capital des emprunts	27 511 €	28 655 €	7 166 €	10 300 €
CAF nette	28 667 €	15 222 €	44 731 €	40 700 €
résultat clôture	35 286 €	19 192 €	71 613 €	113 000 €

Ce budget présente un résultat excédentaire qui lui permettra de pouvoir investir en 2022 sans recourir à l'emprunt.

### Budget annexe lotissements

La commune gère en direct les lotissements suivants :

- Aviré : lotissement la Promenade
- Louvaines : lotissement du Bocage
- Montguillon : lotissement Les Lys II
- Segré : lotissements Renier Tertiaire / La Grindolière / les 4 vents
- Noyant : lotissement l'Alexandrière

	2018	2019	2020	prév 2021
achats + travaux	158 565 €	501 294 €	1 233 427 €	88 686 €
ventes + recettes diverses	29 606 €		593 450 €	633 548 €
emprunt			1 000 000 €	
résultat hors dette	-128 958 €	-501 294 €	360 022 €	544 862 €
annuité dette	1 250 €	1 250 €	101 882 €	52 315 €
résultat exercice	-130 208 €	-502 544 €	258 141 €	492 547 €
résultat clôture	-324 088 €	-826 632 €	-568 492 €	-75 945 €

17 ventes de terrains ont été enregistrées en 2021 et d'autres compromis sont signés, ce qui permet à ce budget de retrouver un meilleur équilibre.

### Budget annexe maison de santé

	2018	2019	2020	prév 2021
recettes fonctionnement	178 763 €	167 720 €	166 312 €	175 000 €
dépenses fonctionnement	69 304 €	56 878 €	52 917 €	54 000 €
CAF brute	109 459 €	110 842 €	113 395 €	121 000 €
capital des emprunts	124 958 €	132 625 €	128 936 €	130 000 €
CAF nette	-15 499 €	-21 783 €	-15 541 €	-9 000 €
résultat clôture	-109 248 €	-130 227 €	-225 750 €	-192 792 €

Ce budget n'est pas encore en équilibre car les loyers perçus ne couvrent pas les remboursements de l'annuité de l'emprunt.

### Budget annexe photovoltaïque

Ce budget a été créé au 01/11/2021 pour comptabiliser les installations photovoltaïques dont la production est destinée à la revente.

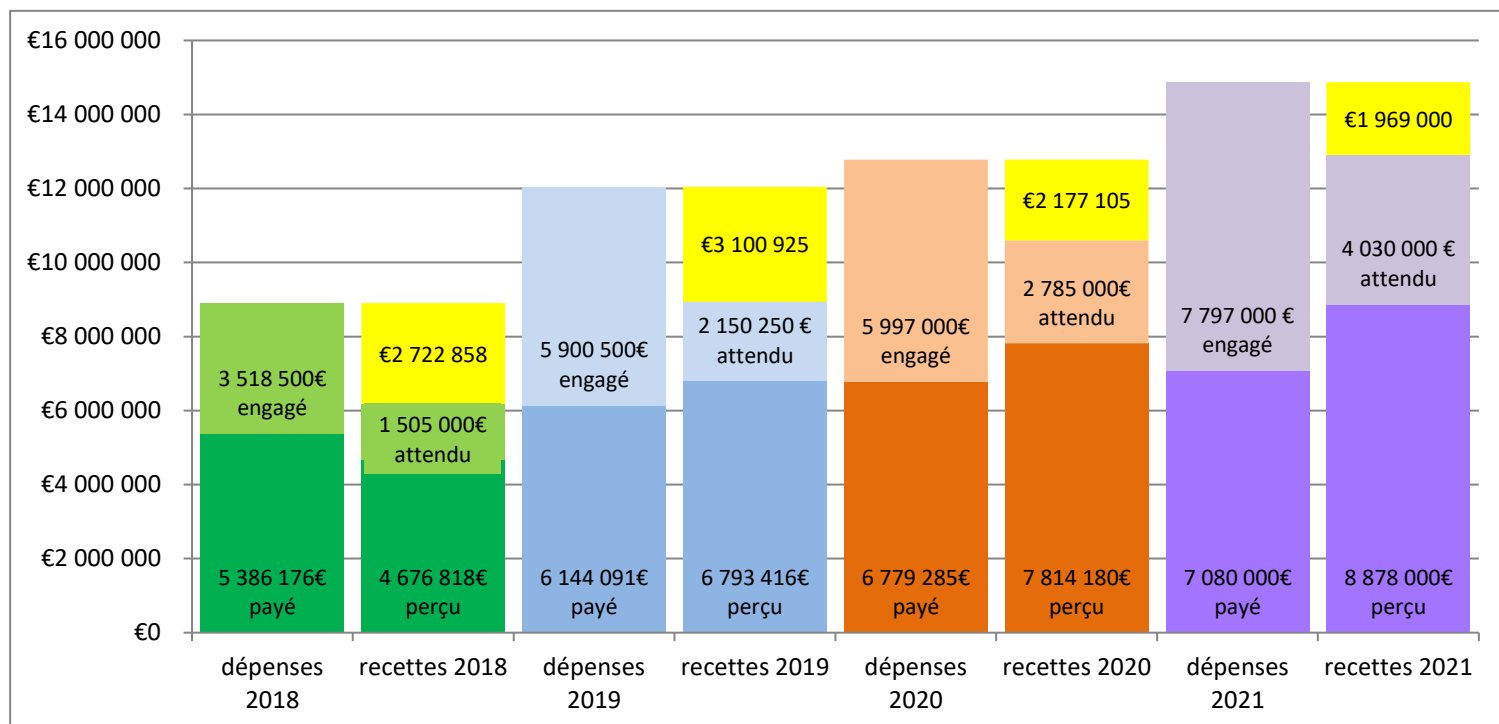
				prév 2021
recettes fonctionnement				0 €
dépenses fonctionnement				200 €
CAF brute				-200 €
capital des emprunts				0 €
CAF nette				-200 €
résultat clôture				13 800 €

Un emprunt de 65 000 € a été contracté en 2021 pour financer les investissements engagés au cours de l'année (51 000 €).

## 5 INVESTISSEMENT

Le montant des investissements et des financements réalisés sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021
dépenses invest payées	5 386 176 €	6 144 091 €	6 779 285 €	7 080 000 €
recettes perçues	4 676 818 €	6 793 416 €	7 814 180 €	8 878 000 €
solde hors restes à réaliser	-709 358 €	649 325 €	1 034 895 €	1 798 000 €
dépenses invest reportées	3 518 500 €	5 900 500 €	5 997 000 €	7 797 000 €
recettes invest reportées	1 505 000 €	2 150 250 €	2 785 000 €	4 030 000 €
solde restes à réaliser	-2 013 500 €	-3 750 250 €	-3 212 000 €	-3 767 000 €
autofinancement exercice	-2 722 858 €	-3 100 925 €	-2 177 105 €	-1 969 000 €



Les financements comprennent notamment : les subventions, le FCTVA, les cessions, l'affectation du résultat, la taxe d'aménagement et les emprunts contractés.

L'emprunt qui est fait en cours d'année sert à financer les dépenses payées en cours d'année, ainsi que les dépenses qui sont engagées mais qui seront payées l'année suivante.

Le bureau municipal a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant de déterminer les priorités et la programmation des investissements les plus importants. Cela permet à la commune de pouvoir chercher, et obtenir, en amont, les subventions qui peuvent être sollicitées pour les projets, mais aussi de pouvoir anticiper l'analyse de ces projets.

Ce PPI doit être réajusté chaque année pour prendre en compte les subventions obtenues pour les projets mais aussi pour en décaler certains pour tenir compte des urgences.

Compte tenu des incertitudes pesant sur nos recettes et sur la hausse des prix des prestations, il sera sans doute nécessaire de revoir à la baisse les projets à compter de l'année 2023.

Pour 2022, les principaux projets retenus sont les suivants :

Projets	Montants estimatifs
Quartier St Jean Bourg d'Iré- démolition	50 000 €
Sport-vestiaires rugby Pinelier Segré	1 370 000 €
Mairie de Nyoiseau	300 000 €
Travaux églises 2022	800 000 €
Salle communale de Marans	625 000 €
Système Sécurité Incendie Parc Exposition	90 000 €
Rénovation centre bourg Montguillon	480 000 €
Travaux voirie Rues Pasteur et Hugo à Segré	2 200 000 €
Reprise d'un mur à Chatelais	150 000 €
<b>total</b>	<b>6 065 000 €</b>

Par ailleurs, chaque commission s'est vue également attribuer une « enveloppe » pour ses investissements dits « récurrents ». Le total de ces enveloppes a été diminué de 10% pour 2021 et s'élève à 1 809 000 €.

La répartition est la suivante :

COMPETENCES	Enveloppe MAXI
Achat terrains et bâtiments	54 000 €
Achat équipement informatique	72 000 €
Achat équipement pour batiments et services	27 000 €
urbanisme habitat	270 000 €
Animations / Tourisme / Patrimoine	49 500 €
parc exposition et service FM	49 500 €
affaires scolaires	103 500 €
culture	22 500 €
sport	180 000 €
piscine	67 500 €
enfance jeunesse TAP	13 500 €
petite enfance	13 500 €
Achat équipement services techniques	135 000 €
Batiments communaux	315 000 €
Voirie Eclairage Public	315 000 €
Espaces Verts et Embellissement	90 000 €
Environnement et Développement Durable	31 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 809 000 €</b>

## ETAT DE LA DETTE

Au cours de l'année 2021, 3 nouveaux emprunts ont été contractés, à savoir :

Budget	Objet	Montant	Taux	Durée	Organisme bancaire
Communal	Emprunt 2021	2 700 000 €	0.60%-fixe	15	Banque Postale
Communal	Terrain crématorium	300 000 €	1.00%-fixe	29	Crédit Agricole
Photovoltaïque	Travaux 2021	65 000 €	0.76%-fixe	20	Banque Postale
Total		3 280 000 €			

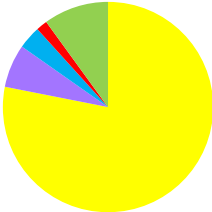
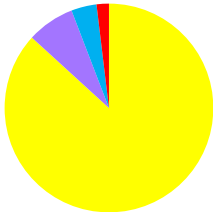
Au 31 décembre 2021, 126 prêts sont en cours pour un montant total de 26 951 844.69 €.

Tous les emprunts sont des emprunts contractés en euro et à des taux fixes (91%) ou révisibles (9%).

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les 30 emprunts du budget assainissement seront transférés à Anjou Bleu Communauté, ce qui portera l'encours de la dette à 24 256 476.64 €.

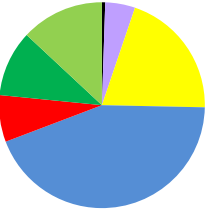
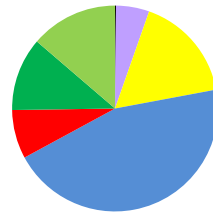
Répartition de l'encours par budget :

	au 31/12/2021		au 01/01/2022	
BUDGET COMMUNAL	21 049 286,72 €	78%	21 049 286,72 €	87%
BUDGET MAISON SANTE	1 791 554,45 €	7%	1 791 554,45 €	7%
BUDGET LOTISSEMENTS	952 291,82 €	4%	952 291,82 €	4%
BUDGET CINEMA	34 736,15 €	0%	34 736,15 €	0%
BUDGET CENTRE VILLE	287 494,87 €	1%	287 494,87 €	2%
BUDGET COMMERCES	76 112,63 €	0%	76 112,63 €	0%
BUDGET PHOTOVOLT	65 000,00 €	0%	65 000,00 €	0%
BUDGET ASST COLLECTIF	2 695 368,05 €	10%	0,00 €	0%
TOTAL	26 951 844,69 €		24 256 476,64 €	

Répartition de l'encours par banques :

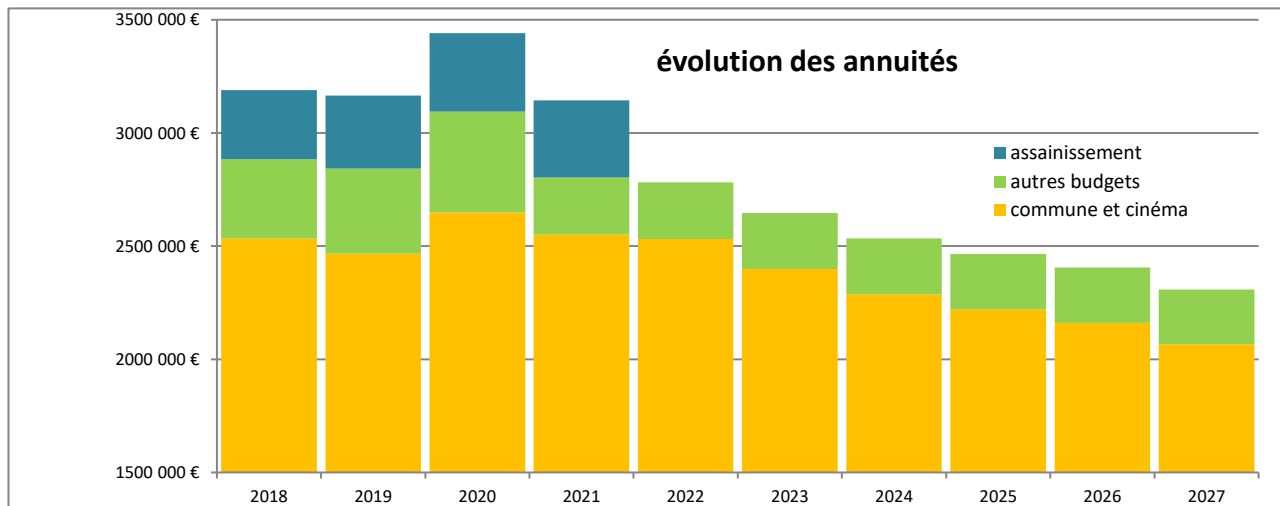
	au 31/12/2021		au 01/01/2022	
Crédit Foncier+Agence Eau	138 311,40 €	1%	38 333,20 €	0%
Caisse Dépôts	1 265 944,38 €	5%	1 265 944,38 €	5%
Caisse Epargne	5 423 233,88 €	20%	4 046 510,66 €	17%
Crédit Agricole	11 831 537,83 €	44%	10 925 177,08 €	45%
Crédit mutuel anjou+laval	1 979 200,86 €	7%	1 859 617,36 €	8%
Banque Postale	2 793 731,35 €	10%	2 793 731,35 €	12%
Dexia / CFFL	3 519 884,99 €	13%	3 327 162,61 €	14%
TOTAL	26 951 844,69 €		24 256 476,64 €	



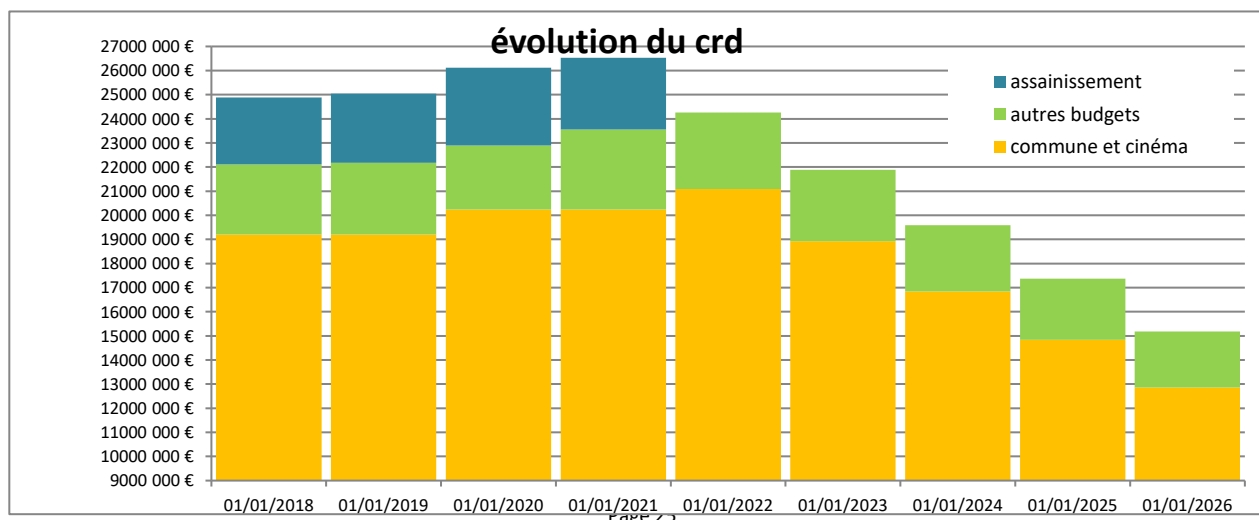
Evolution des annuités (sans nouveaux emprunts) :

	commune et cinéma	autres budgets	assainissement	annuité total
2018	2 534 770 €	348 815 €	305 872 €	3 189 457 €
2019	2 466 170 €	376 716 €	321 857 €	3 164 744 €
2020	2 648 877 €	445 915 €	346 168 €	3 440 961 €
2021	2 551 932 €	250 728 €	341 707 €	3 144 367 €
2022	2 531 691 €	250 242 €	0 €	2 781 933 €
2023	2 398 334 €	248 117 €	0 €	2 646 451 €
2024	2 287 220 €	246 568 €	0 €	2 533 788 €
2025	2 220 013 €	245 019 €	0 €	2 465 033 €
2026	2 161 584 €	243 470 €	0 €	2 405 054 €
2027	2 066 155 €	241 921 €	0 €	2 308 076 €



Evolution du capital restant dû (sans nouveaux emprunts):

	commune et cinéma	autres budgets	assainissement	crd total
01/01/2018	19 205 339 €	2 906 773 €	2 767 618 €	24 879 730 €
01/01/2019	19 200 911 €	2 978 806 €	2 867 012 €	25 046 729 €
01/01/2020	20 239 200 €	2 647 247 €	3 228 904 €	26 115 351 €
01/01/2021	20 240 221 €	3 319 399 €	2 963 775 €	26 523 394 €
01/01/2022	21 084 023 €	3 172 454 €	0 €	24 256 477 €
01/01/2023	18 920 702 €	2 960 534 €	0 €	21 881 237 €
01/01/2024	16 846 100 €	2 745 470 €	0 €	19 591 571 €
01/01/2025	14 841 361 €	2 535 085 €	0 €	17 376 447 €
01/01/2026	12 861 706 €	2 320 359 €	0 €	15 182 065 €
01/01/2027	10 898 379 €	2 104 271 €	0 €	13 002 650 €



## 6 PROSPECTIVES FINANCIERES

Au vu de ces informations, une prospective financière a été établie.

Points importants de cette prospective :

Sur la période 2022-2027 :

- Légère hausse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Incertitude liée au recours de la DGF et à l'avenir de la Dotation de solidarité urbaine/rurale
- Nécessité du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau moyen d'investissement autour de 6 800 000 € par an

Pour 2022 :

- Capacité d'autofinancement nette à 2 205 000 €
- Montant d'investissements d'environ 8 800 000 €
- Autofinancement de 2 500 000 €
- Emprunt maximum de 3 000 000 €

Cette prospective montre que la situation financière de la commune se dégrade au cours des années.

Pour faire face à ces difficultés, et considérant, d'une part, le coût de la crise Covid 19 supporté par la commune associé à une hausse des prix importante, et, d'autre part, les incertitudes concernant le versement des dotations de l'Etat, il sera proposé de procéder à une hausse des taux d'imposition foncier afin de procurer un produit fiscal supplémentaire de 200 000 à 300 000 € dès 2022.

Il faudra également revoir à la baisse le montant des investissements programmés les prochaines années.

